

PARRAINAGE LINVOSGES

Mise à jour : 14/10/2025

Les présentes conditions régissent le programme de parrainage Linvosges (ci-après le « Programme »), proposé sur le site www.linvosges.com (ci-après le « Site »), notamment les droits et obligations des participants au Programme en tant que « Parrain » ou « Filleul ».

1. DESCRIPTION DU PROGRAMME

Sur le Site, le Programme a pour but de permettre au Filleul de bénéficier d'une offre pour sa première commande ("Offre filleul") et au Parrain de bénéficier d'une offre en retour, une fois que son Filleul a commandé ("Offre Parrain").

2. PARTICIPATION AU PROGRAMME

2.1. La participation au Programme est réservée aux seuls Clients tels que définis aux conditions générales de vente disponibles ici.

2.2. La participation au Programme est volontaire et gratuite. Elle prend effet :

- Sur le Site:
 - Pour le Parrain, dès que le Parrain possède un compte client sur le Site et qu'il partage son code parrainage à un ou plusieurs Filleul(s) ;
 - Pour le Filleul, dès qu'il utilise le code parrainage transmis par son Parrain pour passer sa première commande.
- En vente par correspondance « VPC » :
 - Par bon de commande papier à compléter, en complétant le bon de commande spécifique (support papier), disponible à la fin du catalogue ;
 - Par téléphone, en contactant le Service Clients.

3. FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME SUR LE SITE

3.1. Pour le Parrain

Le Parrain doit posséder un compte Client sur le Site pour participer au Programme.

3.1.1. Communication du code parrainage

Le Parrain communique son code parrainage à son ou ses Filleuls disponible depuis la page Parrainage de son compte Client. Il peut partager son code par simple copier-coller, pour l'envoyer à son Filleul ou bien le partager par email.

3.1.2. Obtention de son avantage

Une fois le code parrainage partagé, lorsqu'un Filleul l'utilise pour une première commande sur le Site, le Parrain obtient un code offre en retour transmis par email à l'adresse associée à son compte Client.

3.1.3. Durée de validité de l'avantage

Une fois l'email réceptionné, le Parrain a un (1) an pour bénéficier de son offre.

3.2. Pour le Filleul

Une fois que le Parrain a communiqué son code parrainage à son Filleul, le Filleul peut l'utiliser sur le Site, lors du passage de sa première commande.

Il pourra alors le renseigner, soit à l'étape du panier, soit depuis la page Parrainage, pour bénéficier de son avantage.

4. FRAUDE

Linvosges se réserve la possibilité, de plein droit, de ne pas valider l'offre du Programme parrainage dans les cas visés ci-dessous ou assimilés :

- En cas de création et/ou d'utilisation de plusieurs comptes Client. Linvosges se réserve le droit de fusionner / clôturer / suspendre les comptes frauduleux ou multiples et/ou d'annuler les commandes en cours,
- En cas d'activité d'auto-parrainage qui se caractériserait par la création de plusieurs compte(s) client sur le Site, sous une ou des adresses mails différentes de celle avec laquelle le Parrain / Filleul est déjà client, afin de procéder à un parrainage fictif et d'en retirer les avantages,
- En cas d'appel au parrainage massif lancé notamment à partir de forums, sites de partage de codes ou assimilés,
- Plus généralement en cas de fraude ou d'acte portant atteinte au fonctionnement normal du Programme.

5. MODIFICATIONS / ARRET DU PROGRAMME

Linvosges se réserve le droit de faire évoluer les présentes conditions en publiant une nouvelle version sur le Site. Les conditions applicables sont celles en vigueur au jour de la première commande du Filleul.

Linvosges se réserve également le droit d'interrompre temporairement ou définitivement tout ou partie du Programme, à tout moment.

Linvosges ne pourra être tenue responsable à l'égard des Parrains, Filleuls ou tout tiers pour toute modification, suspension ou interruption du Programme, pour quelque cause que ce soit.

6. OFFRE PARRAINAGE VAD

Les avantages du Programme en VAD (Bon de commande papier) sont différents de ceux proposés sur le Site.

En VAD, le Programme donne droit au Filleul à des réductions de prix sur une sélection de produits présentée dans l'Offre Courrier, une offre sur la livraison ainsi qu'un cadeau surprise. Le Parrain peut également bénéficier d'un cadeau au choix parmi la sélection présentée sur le feuillet Parrainage. Il suffit au Parrain et au Filleul d'utiliser le « bon de commande parrainage » joint à l'Offre Courrier.